

Sommaire

- 6 LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE
- 10 LE GLOSSAIRE DES ENCHÈRES

France

9 LES CHIFFRES CLÉS DE 2020

11 I. PHYSIONOMIE DU MARCHÉ FRANÇAIS

- 12 Présentation des maisons de ventes
- 13 Évolution du montant des ventes en 2020

FOCUS

16 La vente à huis clos

- 21 Présentation géographique du marché
- 22 Classement 2020 des maisons de ventes volontaires

FOCUS

24 Les nouvelles stratégies de communication

- 28 Les ventes par internet
- 32 Ouverture internationale du marché français
- 34 Les ventes de gré à gré et les ventes de biens neufs

35 II. LE SECTEUR ART & OBJETS DE COLLECTION

- 36 Évolution du montant des ventes en 2020

FOCUS

38 L'estimation en ligne

- 42 Art & antiquités

FOCUS

48 L'archéologie

52 La peinture ancienne

- 56 Objets de collection : des secteurs très variés
- 60 Joaillerie & orfèvrerie
- 62 Vins & alcools
- 64 Ventes courantes

FOCUS

66 Les ventes généralistes

- 70 Classement des vingt premières maisons de ventes

FOCUS

72 Les marques des maisons de ventes

- 77 Le marché parisien

79 III. LE SECTEUR VÉHICULES D'OCCASION & MATÉRIEL INDUSTRIEL

- 80 Caractéristiques
- 82 Évolution du montant des ventes en 2020
- 83 Véhicules d'occasion
- 85 Matériel industriel
- 86 Classement des vingt premières maisons de ventes

87 IV. LE SECTEUR CHEVAUX

- 88 Évolution du montant des ventes en 2020
- 90 Caractéristiques
- 91 Ouverture internationale du marché français

International

93 LES CHIFFRES CLÉS DE 2020 À L'ÉTRANGER

95 I. PHYSIONOMIE DU MARCHÉ MONDIAL DES VENTES ART & OBJETS DE COLLECTION

- 96 Évolution des ventes en 2020
- 98 Analyse par zone géographique
- 101 Zoom sur les principaux pays
- 114 Les grandes tendances

FOCUS

117 Les plateformes numériques d'enchères

123 II. L'ANALYSE DU MARCHÉ PAR MAISON DE VENTES

- 124 Classement des vingt premières maisons mondiales
- 125 Les deux champions du marché en 2020
- 127 L'évolution des autres maisons de ventes

Conclusion

128 SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2020

Le Conseil des ventes volontaires

de meubles aux enchères publiques, plus couramment dénommé « Conseil des ventes », est l'autorité de régulation du marché des ventes aux enchères publiques. Institué par la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000 portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques modifiée par la loi n° 2011-850 du 20 juillet 2011 de libéralisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques. Le Conseil des ventes est un établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, composé de onze membres nommés pour quatre ans par les ministres de la Justice, de l'Économie et de la Culture. Son président est nommé par le garde des Sceaux.

Le Conseil des ventes est chargé notamment :

- d'enregistrer les déclarations des opérateurs de ventes volontaires (OVV) de meubles aux enchères publiques.
- d'enregistrer les déclarations des ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'États parties à l'accord sur l'espace économique européen qui exercent de manière occasionnelle une activité de ventes volontaires en France ;
- d'intervenir en cas de non-respect par les opérateurs du marché de leurs obligations légales, réglementaires ou bien professionnelles. Plusieurs niveaux d'intervention coexistent sans être exclusifs les uns des autres. Le président du Conseil dispose d'un pouvoir propre de suspension d'urgence de l'activité de ventes volontaires ou de direction des ventes. Cette mesure est provisoire (un mois au plus) ; elle peut être prolongée par le Conseil pour une durée n'excédant pas trois mois. Sur requête de son commissaire du gouvernement, magistrat du Parquet, le Conseil peut également prendre des sanctions disciplinaires, en siégeant en formation disciplinaire. Les décisions du Conseil sont susceptibles de recours devant la cour d'appel de Paris. Elles ne sont pas exclusives de sanctions judiciaires, civiles ou pénales.
- d'identifier les bonnes pratiques et de promouvoir la qualité des services.
- d'observer l'économie des enchères.
- d'élaborer un recueil des obligations déontologiques des opérateurs.
- le Conseil des ventes assure enfin, conjointement avec la Chambre nationale des commissaires-priseurs judiciaires et le Conseil national des courtiers assermentés, l'organisation de la formation professionnelle des futurs commissaires-priseurs en vue de l'obtention de la qualification requise pour diriger les ventes. Après un examen d'accès, la formation comporte des enseignements théoriques et pratiques sanctionnés par un certificat d'aptitude.

Le budget du Conseil des ventes est inférieur à 2 M€, et son

financement est assuré par le versement de cotisations professionnelles obligatoires acquittées par les opérateurs de ventes, en fonction du montant des honoraires bruts perçus.

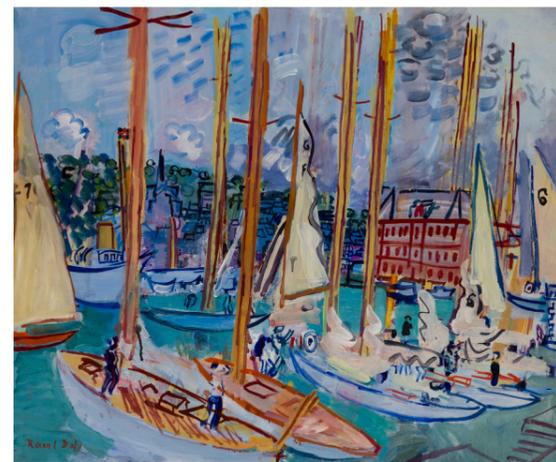
La gestion financière et comptable du Conseil est soumise au contrôle de la Cour des comptes.

Les membres du Conseil des ventes (2020)

Henri PAUL Président
Cyril BARTHALOIS, Françoise BENHAMOU,
Frédéric CASTAING, Laurence FRANCESCHINI,
Édouard de LAMAZE, Sylvie MAUNAND, Christian PERS,
Dominique SOINNE, François TAJAN †, Cécile VERDIER

Brigitte GARRIGUES
Commissaire du gouvernement titulaire
Yves MICOLET
Commissaire du gouvernement suppléant

Membres suppléants
Geneviève BAUME, Bernard CHAUVET,
Dominique CHELLE, Cyrille COHEN, Sophie CRAS,
Éric GISSLER, Isabelle LATOURNARIE-WILLEMS,
Antoinette LENORMAND-ROMAIN, Sylvie MENOTTI,
Dominique RIBEYRE, Yves WETTERWALD



Raoul Dufy (1877-1953)
Voiliers dans le port de Deauville (vers 1935)

333 000 €

Adjugée le 6 novembre 2020 par Ader.

Le Conseil des ventes adresse ses remerciements aux opérateurs de ventes volontaires pour leur collaboration. Il remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce bilan des ventes aux enchères 2020. Pour le cas où le lecteur découvrirait une erreur ou une mention inexacte, nous le remercions de bien vouloir nous en excuser et de nous la signaler.

Henri PAUL, directeur de la publication